

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES
PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE
CAGNANO À PARTIR DU FORAGE DE SALCE 2

Commune de Cagnano

(projet poursuivi par la commune de Cagnano)

DURÉE DES ENQUÊTES : du 25/06/2024 au 09/07/2024 inclus.

SIÈGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS : Mairie de Cagnano, Ortale,
20 228 Cagnano

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur Jean-Philippe VINCIGUERRA, commissaire enquêteur, recevra le public en mairie de Cagnano selon les modalités suivantes :

- mardi 25 juin 2024, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- mardi 9 juillet 2024, de 14 h 00 à 17 h 00.

Madame Caroline DE LUCIA a été désignée en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone (04 95 35 01 67).

Les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Cagnano.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse (<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Expropriations>).

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique au commissaire enquêteur (enquete-publique-5450@registre-dematerialise.fr), au plus tard le mardi 9 juillet 2024 à 17 h 00.

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5450>.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition du public en mairie de Cagnano, ainsi qu'à la direction départementale des territoires (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la mairie de Cagnano, Ortale, 20 228 Cagnano (téléphone : 04 95 35 01 67).

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.